



Gemeng Käerjeng
Séance du conseil communal
du 21 septembre 2022

Rapport sommaire de la séance du conseil communal du mercredi 21 septembre 2022.

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Frank Pirrotte et Richard Sturm, échevins ; Yves Cruchten (jusqu'au point 11.2.), Joseph Hames, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Nico Funck, Mireille Duprel, Anne Kihn, Patrick Ciuca et Christian Kirwel, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusés : Danielle Schmit (procuration à Frank Pirrotte) et Monique Thiry-De Bernardi (procuration à Mireille Duprel).

Début de la séance à 8h15.

Séance publique

Avant de passer à l'ordre du jour, le bourgmestre Michel Wolter et les six membres du groupe CSV, ont regretté l'attitude de leur collègue Joseph Hames concernant les propos diffamatoires tenus sur les réseaux sociaux envers les membres d'un autre parti politique. Dans ces propos, Monsieur Hames a utilisé les expressions « gring Terroristen » et « Wouschtbéck ». Les conseillers du CSV se sont désolidarisés des propos tenus et ont invité Monsieur Hames à s'excuser auprès du parti « déi gréng » et de se distancer publiquement des propos tenus. Devant le refus de le faire, les six conseillers communaux du CSV ont annoncé qu'une collaboration future était impossible et ont décidé séance tenante l'exclusion de Monsieur Hames de leur groupe au sein du conseil communal. Au nom du parti CSV, le bourgmestre Michel Wolter s'est excusé formellement auprès du parti « déi gréng ».

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Bourgmestre Michel Wolter invite les représentants de l'opposition politique à une entrevue dans le cadre du projet d'une route de liaison locale dans le sud-ouest du pays. Celle-ci aura lieu le 19 octobre 2022.

Le collège des bourgmestre et échevins a récemment adressé un courrier à Madame Corinne Cahen, ministre de la Famille, demandant des informations sur la nouvelle maison

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

de soins de Bascharage. Dans sa réponse, la ministre n'a pas donné de détails concernant la future affectation de la maison de soins et la date d'ouverture.

Bourgmestre Wolter invite les conseillers à une réunion de travail le 3 octobre prochain pour discuter du règlement sur les bâtisses. Deux représentants par parti pourront y participer.

Enfin, Monsieur Wolter informe le conseil communal d'un désaccord avec l'Administration des ponts et chaussées. La Commune avait récemment été informée que des travaux seraient effectués dans le cadre de la pose d'une conduite d'azote, ce qui entraînerait la fermeture de la route entre Bascharage et Sanem pendant six semaines. Compte tenu du fait que l'organisation des transports publics et des transports scolaires n'est pas possible à court terme, le bourgmestre n'a pas accordé d'autorisation pour les travaux en question. La Commune espère que l'Administration des ponts et chaussées proposera une solution alternative.

2. Politique

- 2.1. Décision de conférer le titre de bourgmestre honoraire à Monsieur Jos Thill, bourgmestre de l'ancienne commune de Bascharage du 22 septembre 1994 au 31 décembre 1999

Approbaton unanime.

3. Administration générale

- 3.1. Sylviculture – Présentation et vote sur le plan de gestion annuel 2023

Le plan de gestion annuel présenté par le garde-forestier pour l'année à venir prévoit une dépense totale de 372.000 €. Les recettes sont estimées à 111.500 €. Au total, environ 1.740 mètres cubes de bois devraient être produits.

Approbaton unanime.

4. Aménagement communal et environnement

- 4.1. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 62, rue des Prés (section BC de Bascharage – Numéro cadastral 401/6973

Une parcelle inoccupée entre les maisons numéro 60 et 64 est divisée en deux parties pour permettre la construction de deux maisons jumelées.

Approbation unanime.

- 4.2. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 61, rue de Bascharage (section BB de Hautcharage – Numéro cadastral 207/3586)

La maison numéro 61 est démolie et la parcelle subdivisée en vue de la construction d'une maison unifamiliale et d'une maison bifamiliale.

Approbation unanime.

- 4.3. Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 32 à 38B, rue de la Chapelle (section CB des Moulins de Clemency – Numéro cadastral 760/2648, 760/2650, 760/2649 976/2654, 978/2652 et 986/2656)

Le lotissement correspond aux spécifications du projet d'aménagement particulier « "Falterbaach ».

Approbation unanime.

- 4.4. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, Am Leem (section BC de Bascharage – Numéros cadastraux 394/7986, 395/8000 et 404/8071)

Le lotissement correspond aux spécifications du projet d'aménagement particulier « Am Leem ».

Approbation unanime.

- 4.5. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 291, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage – Numéros cadastraux 3207/5153 et 3207/5154)

Deux immeubles à quatre logements chacun et un parking souterrain commun seront construits sur le site de l'ancienne société « Store Ideal » au numéro 291.

Approbation unanime.

- 4.6. Lotissement de parcelles sises à Linger, 2, rue du Bois (section BA de Linger – Numéros cadastraux 42/2052 et 428/2053)

Deux parcelles situées à l'arrière du cimetière de Linger seront subdivisées pour permettre la construction de quatre maisons jumelées.

Approbation unanime.

4.7. Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle des plans d'aménagement particulier quartier existant du « type 8 – zones résidentielles » et du « type 13 – zones centrales » de Bascharage – Approbation

L'architecte communale Carole Juttel explique les détails de la modification ponctuelle.

Approbation unanime.

5. Finances communales

5.1. Décomptes de projets

Huit décomptes sont présentés au conseil communal.

Approbation unanime.

6. Enseignements

6.1. Approbation des mises à jour de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2022/2023

Le secrétaire communal Jean-Marie Pandolfi explique les détails des mises à jour de l'organisation scolaire provisoire.

Approbation unanime.

7. Patrimoine communal

7.1. Acte notarié – Acquisition d'un immeuble à Bascharage, 13, rue du Stade

La commune acquiert un immeuble situé dans la rue du Stade, auprès de Monsieur Christian Schütz, pour 1.025.000 €.

Approbation unanime.

7.2. Acte notarié – Vente d'un terrain à Linger, rue de la Chiers

La commune vend un terrain d'une superficie de 1,96 are à Madame Sandra Klein pour 117.600 €

Approbation unanime.

7.3. Acte notarié – Cession gratuite de deux terrains à Bascharage

La société Longchamp S.À R.L. cède deux parcelles d'une superficie totale de 0,66 are à la Commune.

Approbation unanime.

7.4. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, chemin d'Arlon

Madame Charlotte Tompers cède un trottoir d'une superficie de 0,17 are à la Commune.

Approbation unanime.

7.5. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, rue de Messancy

La société PROMONOVA S.A. cède un trottoir d'une superficie de 0,10 are à la Commune.

Approbation unanime.

8. Règlementation communale

8.1. Adaptation du prix du repas sur roues

SERVIOR a informé la Commune qu'elle augmentera le tarif du repas sur roues. Le tarif passera de 11,34 € à 12,01 € à partir du 1er janvier 2023. La Commune adaptera son tarif en conséquence et continue de payer les frais de transport.

Approbation unanime.

9. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

Le conseil communal confirme neuf règlements temporaires de la circulation urgents qui ont été édictés par le collège des bourgmestre et échevins.

Approbation unanime.

10. Questions et réponses

Séance à huis clos

11. Personnel communal

11.1. Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du Service technique

11.2. Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du Service écologique

11.3. Promotion d'un fonctionnaire au grade 11 du niveau supérieur du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

11.4. École de musique – Confirmation du classement d'un chargé de cours, au grade A2/E3



Fin de la séance : 10h30.